

COMPTE RENDU DE SEANCE

Du

Lundi 27 Juillet 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le vingt sept du mois de juillet deux mille quinze, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire,

Mesdames et Messieurs Bernard AUTAA, Jean ARROZES, Laurine CABE, Danielle BEZIADE., Véronique IRLLES, Elodie LABORDE, Jérôme NEGRE, Benoit POURTAU-MONDOUTEY, Alexandre PEREIRA.

Excusés : Mesdames Sandrine BORDENAVE, Maud FERREIRA ; monsieur Laurent TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Laurine CABÉ.

Ordre du jour :

1 – Modification du conseil Municipal - suppression du 4^{ème} poste d'adjoint :

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Hervé Latrubesse a démissionné simultanément de ses fonctions de quatrième adjoint et de conseiller municipal de la Commune.

Décision acceptée par le Préfet en date du 20 juillet 2015.

Il rappelle que le nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En effet, en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2014, il avait été décidé la création de quatre postes d'adjoints. Il convient donc aujourd'hui de décider soit de remplacer Monsieur Hervé Latrubesse en élisant un nouvel adjoint au sein du Conseil municipal soit de supprimer un poste d'adjoint.

Le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur le nombre de postes d'adjoints au sein de la municipalité et, éventuellement, sur l'élection d'un nouvel adjoint.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de la suppression d'un poste d'adjoint.

2 – Election des délégués au syndicat intercommunal à vocation unique des communes de Biron - Castetner - Sarpourenx :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le syndicat intercommunal à vocation scolaire des communes de Biron-Castetner-Sarpourenx, auquel la commune est membre, est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Il précise que les statuts du syndicat fixent le nombre à trois délégués titulaires et trois délégués suppléants par commune.

Compte tenu de la démission volontaire d'un délégué de la commune de Biron au sein de cette assemblée, rendue définitive par le Préfet en date du 20 juillet, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCÈDE dans les formes prévues par les articles L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants qui siégeront au SIVU SCOLAIRE des Communes de Biron – Castetner – Sarpourenx.

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CASSIAU-HAURIE Jacques	FERREIRA Maud
LABORDE Elodie	PEREIRA Alexandre
IRLLES Véronique	POURTAU-MONDOUTEY Benoit

3 – Désignation des délégués au Syndicat Départemental d’Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée, que dans la séance du 15 avril 2014 et en application des articles L. 5214-8 à 10 du Code des Général des Collectivités Territoriales, M. Hervé LATRUBESSE avait été désigné comme délégué titulaire auprès du Syndicat Départemental d’Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Les statuts du syndicat prévoient selon une clé de répartition pour la commune de Biron la désignation d’un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

PROCÈDE dans les formes prévues par les articles L. 5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à l’élection d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant qui siégeront au Syndicat Départemental d’Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Jean ARROZES	Jérôme NEGRE

4 – Remplacement du délégué désigné comme référent/correspondant auprès de France Télécom et ERD :

Référents / Correspondants	Titulaire	Suppléant
France Télécom	Bernard AUTAA	Jean ARROZES
Tempête - ERDF	Bernard AUTAA	Jean ARROZES

5 – Remplacement du délégué désigné dans les différentes commissions communale :

Monsieur Hervé Latrubesse est remplacé dans

La commission voirie-éclairage public par Benoit POURTAU-MONDOUTEY

La commission Bulletin Municipal - Site Internet par Bernard AUTAA et Laurent TAPIN.

Plus aucune question n’étant inscrite, ni appelée des membres présents,
l’assemblée est levée à 19 h 30.

Le Maire,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à l'unanimité
A Biron, le 22 Septembre 2015
Le Maire,
Jacques CASSIAU-HAURIE